

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
5 JANVIER 2017 À 19H40

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du Conseil, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant, le jeudi 5 janvier 2017 à 19h40.

L'ensemble des membres du conseil étant présent, ils renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du Code municipal. Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. *Renonciation à l'avis de convocation et ouverture de la réunion*
2. *Directrice générale / autorisation d'embauche*
4. *Période de questions*
5. *Levée de la réunion*

La séance est présidée par Monsieur Jacques Pelletier, maire. Sont aussi présents l'ensemble des membres du conseil: Stevens Pelletier, Michel Dubé, Geneviève Leblanc, Madeleine D'Amours, Jacques Gaulin et Ghislain Perreault.

Madame Lise Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres du conseil étant tous présents et ayant tous signé la renonciation à l'avis de convocation, le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire à 19h40.

02-01-2017 DIRECTRICE GÉNÉRALE / AUTORISATION D'EMBAUCHE

Attendu que suite au non-renouvellement du contrat de travail de la directrice générale et l'absence pour une durée indéterminée de la secrétaire trésorière adjointe, la municipalité n'a plus de personnel pour effectuer le travail administratif;

Attendu que Mme Lise Tremblay a accepté de reprendre le rôle de directrice générale pour les prochaines semaines en attendant que le conseil ait trouvé une personne pour occuper la fonction à sa place;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu unanimement d'engager Mme Lise Tremblay au poste de directrice générale jusqu'à la prochaine séance du conseil inclusivement, soit le 6 février 2017. Mme Tremblay bénéficiera du même salaire qu'elle recevait à la fin de son contrat majoré de 11.5% pour inclure l'augmentation de l'IPC donnée à tous les employés et une partie des bénéfices sociaux dont elle ne bénéficie plus (vacances, REER, assurances collectives). Le conseil redonne à Mme Tremblay toutes les autorisations de signature et le pouvoir décisionnel dont elle bénéficiait avant la fin de contrat. Le conseil comprend que, malgré ce qui précède, Mme Tremblay sera libre de quitter à tout moment le poste selon son état de santé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions réservée à l'Assemblée débute à 19h55.

03-01-2017 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jacques Gaulin et unanimement résolu de levée l'Assemblée à 19h55.

MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

MAIRE

SEC.-TRES.